

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2025-99

ARRONDISSEMENT DE  
PRIVAS

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner n°0073492500052

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

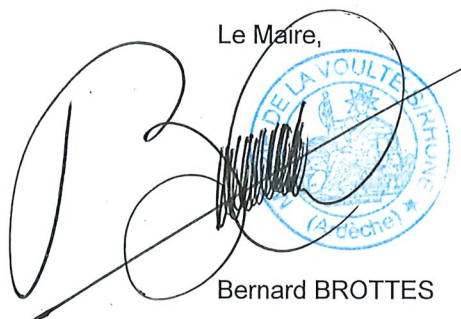
Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 0073492500052, enregistrée en mairie le 16/10/2025,

| Dossier          | Date de dépôt | Adresse             | Parcelles          | Nature du bien | Zonage PLU | Prix      |
|------------------|---------------|---------------------|--------------------|----------------|------------|-----------|
| DIA0073492500052 | 16/10/2025    | 4 Allée des Roseaux | AN 1047<br>AN 1067 | Habitation     | UD         | 240 000 € |

DECIDE

- **DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption urbain.

À la Voulte sur Rhône, le 21/10/2025

Le Maire,  
  
Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).